

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY SUR ORNAIN
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE BAR LE DUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 11 FEVRIER 2026**

N°CC2026/005 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AVENANT À LA CONVENTION-CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN » VALANT
OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) DE LA COMMUNE DE
REVIGNY-SUR-ORNAIN

L'an deux mil vingt-six, le onze février à vingt heure trente, le Conseil de Communauté du Pays de Revigny s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de la Maison Communautaire des Services au Public de la COPARY à Revigny-sur-Ornain, après convocation légale en date du cinq février deux mille vingt-six, sous la présidence de Anne ROUSSEL, Présidente.

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 20

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de votants : 22

Etaient présents :

Membres titulaires :

MM Sébastien ARNICOT, François CLAUSSE [*Contrisson*], M. Daniel POIRSON [*Couvonges*], M. Pierre LIOGIER [*Laheycourt*], M. Didier LAURENT [*Laimont*], M. Michel BASSET [*Nettancourt*], M. Christophe MAGINOT [*Neuville-sur-Ornain*], M. Mathieu KIMENAU [*Noyers-Auzécourt*], Mme Anne ROUSSEL [*Remennecourt*], MM Pierre BURGAIN, Philippe CHAUDET, Mmes Florence GUILLAUME, Laurence LESSERMOUROT, MM Clément MENUISIER, Yves MILLION, Jean-Luc PONCIN [*Revigny-sur-Ornain*], Mme Caroline MONVOISIN [*Sommeilles*], M. Roger COLLIGNON [*Vassincourt*], Mme Sandy SAVOUROUX [*Villers-aux-Vents*]

Membres suppléants :

M. Alain HOCHASTRASSER représente M. Christian MICHEL [*Rancourt-sur-Ornain*]

Étaient excusés :

M. Guy PREVOT [*Andernay*], M. Gérard RAFFNER [*Brabant-le-Roi*], Mme Virginie DANIEL [*Contrisson*], M. Julian FOUREAUX [*Laheycourt*], M. Eric BOUSSELIN [*Laimont*] donne pouvoir à M. Didier LAURENT, M. Stéphane SIMON [*Mognéville*], M. Richard SIRI [*Mognéville*] donne pouvoir à Mme Caroline MONVOISIN, Mme Marion PARISOT [*Neuville-sur-Ornain*], Mmes Anita COQUIN-IBNEHAMOU, Laure COSTE, M. Jean-Marie LE NABEC, Mme Virginie SANTARINI GUIRLINGER [*Revigny-sur-Ornain*]

Assistait également : Mme Aurélie VARINOT

Il a été procédé conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil de Communauté. **Monsieur Didier LAURENT** ayant obtenu la majorité des suffrages est désigné pour remplir la fonction de secrétaire qu'il accepte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°CM02/2021/27.8.4 en date du 10 juin 2021 approuvant le projet de convention d'adhésion au label « Petites Villes de Demain »,
Vu la délibération du Conseil de Communauté n°CC2021/061 en date du 27 septembre 2021 approuvant l'engagement de la Communauté de Communes du Pays de Revigny dans le programme « Petites Villes de Demain » aux côtés de la Commune de Revigny-sur-Ornain,
Vu la délibération du Conseil de Communauté n°CC2023/018 en date du 1^{er} mars 2023 prenant acte de la prolongation de la convention d'adhésion au label « Petites Villes de Demain » sollicitée par la Commune de Revigny-sur-Ornain pour une durée supplémentaire de 6 mois à partir du 6 avril 2023,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°CM02/2023/26.7.1 en date du 17 mai 2023 approuvant le Projet de Territoire élaboré sur un mode participatif, avec le bénéfice de l'accompagnement du cabinet Territoires Citoyens Conseils,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° CM05/2023/45.8.5 en date du 21 septembre 2023 approuvant la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant ORT,
Vu la délibération du Conseil de Communauté n°CC2023/088 en date du 8 novembre 2023 autorisant la signature de la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de la Commune de Revigny-sur-Ornain pour la période 2023-2026,

Aux termes des débats et du vote à l'unanimité qui a suivi,

Le Conseil de Communauté décide :

- ≈ d'autoriser la signature de l'avenant 1 à la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) pour la période 2023-2026, afin d'en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2026,
- ≈ de donner tout pouvoir à la Présidente pour la mise en œuvre de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente,
Anne ROUSSEL

Date de signature : 12 février 2026

